



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°53
Mai 2012

Une feuille de route pour les aires protégées d'Afrique : agir maintenant !

Pour mémoire, notre **feuille de route** (voir le site papaco.org) pour les aires protégées d'Afrique se concentre sur trois axes fondamentaux couvrant **la gouvernance, l'efficacité et la durabilité des AP** (voir ci-après). La présente lettre NAPA se penche sur les **trois directions** proposées pour le premier axe : des **aires protégées saines**. Les deux autres axes seront présentés dans les prochaines lettres NAPA (n°54 et n°55) en juin et juillet. Enfin en septembre, la lettre n°56 fera la synthèse de vos réactions, idées, propositions pour améliorer cette feuille de route et la rendre plus pertinente et plus efficace...

Une feuille de route pour les aires protégées d'Afrique



Saines : une gouvernance transparente et un territoire respecté



Efficaces : une gestion moderne et des gestionnaires responsables



Durables : une ambition de long terme et des richesses pérennisées

Premier axe : des AP saines...

Parce que sans une gouvernance transparente et partagée, il n'y a pas de décisions légitimes pour conserver l'intégrité du territoire

Direction 1 : promouvoir une gouvernance qui implique un large cercle d'acteurs

Sur le modèle des conseils d'administration, il faut élargir l'éventail des compétences disponibles dans les organes de gouvernance pour conforter et partager les décisions qui y sont prises, renforcer la place des acteurs locaux, asseoir la pertinence et la légitimité des choix faits et finalement encadrer plus solidement le travail des gestionnaires, redevables de la conservation des AP.

La validité et la solidité des décisions qui sont prises pour orienter les actions à conduire dans et autour des aires protégées sont évidemment des facteurs essentiels qui déterminent la qualité des résultats découlant de ces actions. Pourtant, encore aujourd'hui, ces décisions sont souvent prises par une seule personne (le « conservateur ») ou un petit groupe de personnes (« l'administration centrale ») qui sont loin de posséder toutes les clefs pour couvrir la gestion du territoire dans toute sa complexité.

Il en résulte des choix en général faits par habitude (on reproduit ce qu'on a fait l'an passé), ou qui dépendent uniquement des goûts, des envies ou de la capacité du décideur (fréquemment sans tenir compte des textes de création de l'AP). Avec le risque que s'installent des comportements illégitimes et corrompus. Cette personnalisation des décisions nuit aussi à la continuité de la gestion (elle change au gré des conservateurs) et interdit le partage effectif des choix avec les autres acteurs (ou en tout cas leur adoption par ceux-ci), éléments pourtant indispensables pour en assurer la mise en œuvre. On connaît ainsi de nombreux exemples de parcs dont les résultats ont grandement varié (en bien ou en mal), lors du remplacement du conservateur en place alors que le contexte ne changeait pas par ailleurs.

C'est pourquoi il faut ouvrir l'espace de prise de décision relatif aux AP. Non pas pour chercher à recueillir l'avis de tout le monde, non pour tenter un consensus autour du « moins demandant », non pour se plier à une mode ou une philosophie en vogue... mais parce qu'il faut enrichir et renforcer les décisions et que cela passe soit par une augmentation très importante du niveau des décideurs en place (mais cela ne se décrète pas et prendra du temps), soit par le rassemblement des compétences qui manquent pour pallier les carences, rapidement. Ainsi, la constitution de « **conseils d'administration** » des parcs offre une réponse rapide à cette situation, et permet en outre de passer de la notion de « gestion collaborative » (idée dont on parle depuis longtemps) à la réalité de sa mise en œuvre sur le terrain. C'est enfin l'occasion de rapprocher la décision des acteurs locaux, non plus seulement consultés (en général pour la forme) mais devenus, en partie et pour son bien, pilotes de l'AP. Le risque existe que des décisions malheureuses émergent de ce type de gouvernance, mais il nous semble mesuré et très en deçà des bénéfices qu'on peut attendre de l'ouverture, si elle est bien conduite et dans le souci de respecter la vocation primaire du territoire qui est la **conservation de la nature**.



La première direction que propose la feuille de route est donc de consolider l'organe décisionnel de chaque AP en l'ouvrant à de nouveaux profils, de nouvelles compétences, de nouveaux acteurs afin que les carences ou les erreurs soient plus facilement corrigées et que le système de prise de décision gagne en durabilité, au-delà des seuls individus impliqués. Cela requiert une évolution sensible des modes de gouvernance de beaucoup de sites ou de systèmes d'AP, mais certains pays, ou sites, ont montré que c'est possible et que cela peut produire des résultats positifs.

Direction 2 : sensibiliser tous les partenaires à la conservation des AP et à leurs valeurs

Il faut mieux mobiliser les multiples canaux d'information et les réseaux sociaux qui existent aujourd'hui car les AP ne sont pas assez connues et reconnues au titre de leurs multiples contributions à la conservation et au développement ; or elles doivent recevoir le soutien des citoyens, l'appui de la société civile, et devenir l'objet de décisions politiques en leur faveur, prises par des acteurs mieux informés des bonnes pratiques et des succès obtenus, et donc plus enclins à conserver les AP et ainsi plus exigeants quant aux résultats atteints.

autour des AP, les citoyens, les écoliers... eux restent sur leur faim, et s'ils voient les bénéfices directs (il y en a toujours), ils mesurent aussi les inconvénients tout aussi directs (et il y en a toujours). Or on sait que les décisions politiques, *in fine*, viennent de la rue. Espérer que des ministres vont changer leur mode de gouvernance sur la base de rapports d'experts, c'est oublier qu'ils ne les lisent pas, ou ne les comprennent pas. Par contre ils écoutent, ils sentent le vent qui agite les possibles électeurs, les faiseurs d'opinion... et ce vent, ils le suivent.

Il faut donc aujourd'hui investir ce champ d'opinion et le faire enfin évoluer vers une vraie prise en compte des AP comme élément du patrimoine qu'il faut préserver (au même titre qu'un élément culturel ou culturel), sans pour autant oublier toutes les valeurs existantes, bien sûr. C'est long, c'est compliqué, mais les moyens modernes de diffusion des informations et de dissémination des messages permettent d'espérer réduire considérablement le temps nécessaire pour induire des **changements tangibles** dans le public, et donc chez ses représentants. Cela passe par l'**éducation**, par l'**information**, par la **sensibilisation** (y compris par des campagnes de masse), le **lobbying**, les **medias**, les **réseaux sociaux** et certainement de nouveaux canaux à inventer... enfin, il y a moult voies et on doit les additionner pour atteindre l'échelle suffisante pour le changement espéré. Sans cela, sans une adoption claire et univoque des AP par la population (au sens large, toutes générations confondues), il y a peu d'espoir qu'elles deviennent l'objet de décisions spontanément favorables, et encore moins qu'elles soient en mesure de contrecarrer les décisions défavorables qu'elles subissent, par exemple lorsqu'elles font face à un projet d'exploitation minière.



La seconde direction que propose la feuille de route est donc de travailler à grande échelle sur l'opinion. A commencer par le grand public, par les nouvelles générations, par les enfants... C'est une tâche immense, mais c'est la clef du succès dans l'avenir. Sans un changement radical des mentalités (*passer de l'AP oubliée ou vue comme un seul bien de consommation à l'AP perçue comme un patrimoine commun, multiforme, à sauvegarder en priorité*), il n'y a aucune chance que des décisions politiques durables soient prises en leur faveur, alors même que la pression pour consommer plus de ressources et plus de terres ne cesse de croître.

Direction 3 : améliorer la concertation dans et autour des aires protégées

Il faut renforcer la participation des gestionnaires des AP aux projets d'aménagement du territoire qui les impactent, quelle que soit leur nature et leur lieu de réalisation ; il faut aussi promouvoir des **modes de concertation avec les périphéries** qui favorisent la bonne **compréhension** entre les différents acteurs, **l'allègement des contraintes**, le **règlement des conflits**, une **meilleure répartition des bénéfices** liés

Les aires protégées s'insèrent dans un paysage plus large qu'elles influencent et duquel elles dépendent. Rien que de très banal et pourtant, bien souvent, on agit, on décide comme si ce n'était pas le cas. Différentes administrations gèrent ces territoires contigus, les acteurs ne se parlent pas, souvent ne se connaissent pas... chacun agit sur son pré carré et se plaint de son voisin. De là naissent les conflits d'usage portant sur les mêmes ressources (mais pour des objectifs de gestion différents), la frustration d'un possible mauvais partage de potentiels bénéfiques (en général sur ou sous-

estimés selon qui en parle) et au bout du compte, le rejet des AP parce que ne finissent par paraître que leurs contraintes.

Or ces territoires et ceux qui les influencent (définition logique de leur périphérie) sont finalement les mêmes et ne sauraient être administrés indépendamment. Il faut en finir avec les combats de prérogatives (« je suis le chef de... ») et ouvrir la voie aux synergies d'intérêt (« cette décision commune nous renforce mutuellement »). Comme pour la direction 1 ci-avant, il ne s'agit pas de rechercher un consensus mou car **il y a des questions qui divisent et diviseront toujours**. Mais au moins de s'assurer que l'information réciproque est toujours en place, que les décisions qui sont prises le sont sur la base de cette information et qu'à aucun moment l'une ou l'autre partie ne joue une partition en solitaire (ce qu'on voit trop souvent, par exemple lors de la préparation des projets d'extraction minière ou inversement lors d'une décision unilatérale de classement en AP). Cela n'est pas très compliqué mais nécessite, à la fois, des décisions politiques sans ambiguïté (la transparence, ce qui est le plus dur à obtenir puisqu'on ne la voit pas (!) mais qui est le gage de l'élimination de la corruption) et des compétences nouvelles ou renforcées (car un dialogue d'ignorants ne donne que du vide). Il faut une **approche volontariste et structurée d'ouverture** de la part des gestionnaires pour que les AP ne soient plus considérées comme un trou noir (au mieux) ou un problème (au pire) par tous les partenaires, mais au contraire comme **un élément crédible pour construire une politique globale d'aménagement territorial**.

La troisième direction énoncée dans la feuille de route s'articule donc autour de la notion de concertation, qu'il faut faire passer du concept à la pratique. Comme on ne peut pas compter sur une évolution positive spontanée des acteurs périphériques, c'est aux gestionnaires et aux décideurs des AP (donc aux conseils d'administration) que revient la responsabilité d'y parvenir, en ouvrant leurs portes pour mieux communiquer, mieux informer, mieux partager, et surtout en sortant de leur réserve pour s'enquérir des dispositions les impactant, et devenir des interlocuteurs indispensables aux « aménagistes » des territoires proches.



Cette feuille de route offre un premier cadre pour **orienter les ambitions, les choix, les stratégies** de chacun d'entre nous **pour obtenir des aires protégées plus fortes**. Créez, inventez, innovez à partir de ce cadre et communiquez... en partageant vos expériences, vos idées, vos envies, vos réactions... à l'adresse suivante : geoffroy.mauvais@iucn.org

La lettre NAPA n° 56 (septembre 2012) reprendra vos contributions et le nouveau site du Partenariat pour les Aires Protégées et la Conservation : www.papaco.org suivra, mois après mois, nos progrès vers la réussite.

LA GOUVERNANCE LOCALE AU SECOURS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Comme souvent constaté sur le terrain, discuté dans les réunions d'experts, rappelé dans de nombreuses publications (et également régulièrement évoqué dans cette lettre !), de multiples menaces pèsent sur les aires protégées et plus globalement la biodiversité et les écosystèmes africains. L'impact de la disparition de certaines espèces, mais également de la dégradation des écosystèmes et des services qui y sont associés (approvisionnement, régulation, culturels, etc...) est clairement perceptible aujourd'hui.

En considérant le maintien des effectifs fauniques comme un des objectifs (parmi d'autres) de la création et de la gestion d'AP, force est de constater, à de rares exceptions près, l'inefficacité de la gestion de ces espaces pour des raisons multiples et complexes¹.

Cette situation nous renvoie à la question de **gouvernance des AP africaines**, traditionnellement créées à l'initiative des Etats, qui, via leurs services de conservation de la nature, sont également souvent en charge d'en assurer la gestion. Ce modèle reste à l'heure actuelle dominant mais des formes alternatives, locales, décentralisées de gouvernance de certaines AP (généralement de catégories VI), et plus globalement des ressources naturelles, se développent, favorisées par la décentralisation politique en cours dans de nombreux pays.

Cette approche place parfois diverses organisations de la société civile au cœur du processus de gestion du territoire. Ces expériences historiquement nouvelles sur le continent sont par nature évolutives. Elles tiennent désormais une place importante en matière de conservation des écosystèmes et des espèces et suscitent de nombreux débats. Preuve de cette tendance et de cette évolution, la tenue à Ouagadougou en juin 2010 du 1^{er} forum des ONG environnementales d'Afrique de l'Ouest². Ce forum, en réunissant une quarantaine de gestionnaires d'ONG venus de 14 pays différents constituait un premier pas qui a permis d'illustrer le dynamisme de ces acteurs, la réalité de leur travail tout en leur donnant une tribune pour débattre durant 4 jours sur leurs réalités, les éventuels succès mais également les difficultés rencontrées. Presque deux ans après ce forum, l'objet de cet article est de mettre en avant quelques initiatives locales de conservation mises en œuvre sur le

continent pour illustrer, en quelques mots, cette dynamique en matière de conservation.

1) LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA VALORISATION DES RN

Au Burkina Faso...

L'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB) est le résultat du processus d'autonomisation du partenaire de l'ONG Suisse ADAP (Association pour le Développement des Aires Protégées) au Burkina Faso. Elle est constituée des bénéficiaires et des techniciens du projet de gestion communautaire de la faune soutenu par l'ADAP dans le Gourma depuis 2004.

Reconnue officiellement en 2008, l'association promeut la petite chasse à l'intérieur des Zones Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) qui sont des forêts communautaires dédiées à la conservation de la faune et de son habitat. Cette forme de valorisation permet de faire profiter les communautés périphériques des retombées du tourisme cynégétique. L'approche d'AFAUDEB consiste à soutenir les Groupements Villageois de Gestion de la Faune (GVGF) dans l'organisation de la chasse dans leur ZOVIC. Ce processus de valorisation est soutenu par un plan de restauration des ZOVIC et un règlement régissant le partage et l'utilisation des recettes générées au profit du développement local.

AFAUDEB a, depuis sa création, accompagné les villages riverains des aires de faune dans la reconnaissance officielle de 5 ZOVIC et d'une forêt communale. Un comité local en assure la surveillance avec l'appui du service forestier étatique. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'inventaires et disposent de plans de gestion ainsi que d'un arrêté officiel fixant les règles de gestion. AFAUDEB travaille par ailleurs actuellement à la reconnaissance et à l'opérationnalisation de 7 nouvelles ZOVIC. Les conseils municipaux concernés par ce processus ont déjà donné leur accord, les limites ont été identifiées et les inventaires réalisés pour certaines d'entre elles.

L'exploitation économique des ZOVIC se fait essentiellement à travers la petite chasse pratiquée par des chasseurs généralement extérieurs aux zones villageoises. Les recettes se composent, entre autres, du paiement de droits journaliers avec évidemment une grande disparité dans les montants perçus, liée à leur proximité avec les concessions de grande chasse, leur surface et leur intérêt.

La collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les ZOVIC est autorisée, sous le contrôle du

¹ Pour plus d'information à ce sujet, se référer à l'étude du PAPACO « Renforcer la conservation des aires protégées- Synthèse de la rencontre de Weotenga (octobre 2011) », UICN-PAPACO, 2012.

² Forum organisé par le PAPACO en partenariat avec d'autres acteurs appuyant la société civile en Afrique de l'Ouest tels que le CF-UICN, la FIBA ou l'UICN-NL.

comité local de gestion. Cette activité constitue un autre volet du travail de l'AFAUDEB qui appuie dans leurs activités des groupements de collecteurs de miel, de fruits de baobab, de gousses de tamarin, de gomme arabique et des groupements de productrices de beurre de karité, d'huiles végétales (balanites, baobab, neem) et de savon à base d'huiles végétales. Des unités de production de jus et de sirop à base du fruit du baobab, du tamarin, du gingembre et du bissap (*Hibiscus sabdariffa*) ont ainsi été mise en place par l'ONG.



Les produits sont actuellement vendus dans des boutiques tenues par l'association, ainsi que dans des supermarchés au niveau des grandes agglomérations, où l'association emploie une personne chargée d'approvisionner les points de vente.

Preuve de la réussite de ces activités, le chiffre d'affaires de l'association spécifiquement lié à ces activités de valorisation des PFNL a connu une rapide progression en 2011. Des activités complémentaires sont également menées par AFAUDEB et elles concernent la production et la plantation d'arbres, le maraîchage dont bénéficient essentiellement des femmes et le microcrédit, pratiqué avec un taux d'intérêt relativement faible. Des infrastructures collectives (forages, puits, silos de conservation des récoltes, centres d'alphabétisation, ...) ont été construites et un programme de renforcement des capacités a été mis en œuvre avec entre autres des formations pratiques en alphabétisation, valorisation des PFNL, surveillance et suivi écologique des ZOVIC, gestion des feux de brousse, production de plants, organisation coopérative et gestion financière simplifiée.

En termes de perspectives, AFAUDEB envisage la certification des PFNL (produits bio et équitables), le développement de l'écotourisme et l'appui à la mise en place de l'union régionale des groupements villageois de gestion de la faune.

L'expérience menée par AFAUDEB illustre, à l'échelle locale, les direction 1 et 3 de la feuille de route des AP africaines : le développement d'un modèle multi-acteurs

(Etat-privés-populations) pour gérer un territoire à conserver, tous ensemble. C'est une approche décentralisée qui permet de bien responsabiliser les acteurs locaux en matière de gestion de la conservation.

POUR EN SAVOIR PLUS...

AFAUDEB: Alexis KABORE: alexis@adap.ch; faudeb@adap.ch - www.afaudeb.org

Au Cameroun...

Au Cameroun, une Forêt Communautaire (FC) est une forêt d'une superficie maximale de 5.000 ha relevant du Domaine Forestier Non Permanent (DFNP) de l'Etat et faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée de la gestion des forêts.

En la matière, la loi forestière de 1994 prévoit que les « produits forestiers de toute nature résultant de l'exploitation des FC appartiennent entièrement aux communautés villageoises associées à ces forêts ».

L'objectif de cette approche décentralisée de gestion est à la fois de parvenir à créer des revenus et de générer des emplois en milieu rural tout en permettant de gérer durablement les ressources forestières, et d'assurer leur conservation. Sur le papier, la foresterie communautaire constitue donc un moyen « d'assurer aux communautés rurales un droit d'accès aux ressources forestières de leurs villages. Les villageois peuvent ainsi gérer et exploiter de manière participative les produits de leurs forêts communautaires et avoir des perspectives de développement »³.

Bien que le cadre législatif camerounais semble relativement favorable à la gestion locale des ressources naturelles, la mise en œuvre du processus de création/gestion d'une FC est dans la réalité souvent bien complexe⁴. Ainsi, d'après une étude d'Ingram et al datant de 2010, les FC camerounaises ne contribuaient donc à cette date à alimenter le marché du bois domestique qu'à hauteur de 2 à 4%.

Les difficultés rencontrées par les FC sont diverses et s'expliquent notamment par la longueur, la complexité et le coût élevé des procédures d'attribution à la fois de la FC en tant que telle puis des CAE, ceux-ci étant souvent attribués en fin d'année ce qui laisse peu de

³ Cuny P. Gautier D. Lescuyer G.I 2006 ; « La loi des forêts et la loi des savanes: Quelle application de la forêt communautaire au sud et au nord Cameroun ? »

⁴ Ce n'est donc ici pas tant la loi en tant que telle qui poserait problème mais bien plus son application sur le terrain. Cela renvoie ici aux réflexions menées durant la rencontre de Weotenga sur ce sujet (pour plus d'informations, voir le point 1.3 du rapport de synthèse de la réunion de Weotenga « Renforcer la conservation des aires protégées- Synthèse de la rencontre de Weotenga (octobre 2011) », UICN-PAPACO, 2012.

temps aux villageois pour exploiter les forêts dans de bonnes conditions.

Une assistance extérieure visant à appuyer les communautés locales aux différents stades de la vie d'une FC est donc souvent nécessaire et c'est dans ce contexte que se situe le travail de nombreuses ONG camerounaises, parmi lesquelles GREEN SAFE, ONG basée à Maroua, dans la région de l'extrême Nord Cameroun.

L'Extrême Nord constitue un écosystème particulier du Cameroun. Il n'y pousse pratiquement pas d'espèces directement destinées au bois d'œuvre, mais plutôt des espèces exploitées par les communautés pour répondre à la demande de bois énergie pour les grandes villes du pays ou des pays frontaliers (Tchad, Nigéria). Selon la responsable de l'ONG **GREEN SAFE**, Mme Didja-Djaïli GARGA, la création de FC dans cette partie du pays répond à une volonté des populations locales de protéger ces forêts face aux pressions externes à la zone. L'objectif n'est ici pas tant de s'organiser dans une optique de valorisation et d'exploitation directe des ressources forestières, mais bien plus de protéger des milieux dont sont fortement dépendantes les communautés rurales. Certains de ces milieux jouxtent des aires protégées.

Créée et légalisée en 2006, l'association GREEN SAFE s'est fixée pour objectif d'appuyer les communautés dans la création et l'exploitation durable de FC.

Parmi les nombreuses activités menées par l'ONG (restauration des sols par l'agroforesterie, développement des filières de produits forestiers non ligneux, planification communale, reboisements communautaires), trois projets visaient à accompagner les communautés dans la structuration de leurs activités au sein de leurs FC. L'accompagnement apporté par GREEN SAFE consiste à appuyer la rédaction des dossiers de demandes de réservation, à sensibiliser et informer les populations (Cf. photo ci-après) et à soutenir l'organisation des communautés au sein des comités de gestion légalement reconnus.



Caractériser et comprendre le milieu et l'écologie des zones constitue aussi un volet important du travail de l'association qui a régulièrement effectué des

activités de cartographie participative au sein des FC. GREEN SAFE devrait débuter dans les mois à venir un nouveau projet soutenu par le Programme de Petites

Initiatives du FFEM (PPI.3). Celui-ci ne consistera plus à appuyer des FC préexistantes mais bien à soutenir dès le départ des communautés désireuses de mettre en place trois nouvelles FC de 5.000 ha chacune. L'appui de l'association portera donc sur chaque étape du processus de création, ce qui constitue un challenge relativement nouveau pour celle-ci.

« Améliorer la concertation dans et autour des aires protégées » constitue la direction 3 de la feuille de route. L'approche adoptée sur ces territoires, qui peuvent utilement venir compléter le rôle des aires protégées *sensu stricto*, en offre une illustration locale intéressante. L'ONG appuyant la structuration d'une FC suscite ainsi les débats entre les parties prenantes, facilite la formulation des problèmes, aide les acteurs à s'approprier pleinement les aspects relatifs à la gestion du territoire et finalement génère une vision commune pour assurer la conservation du territoire dans sa globalité. Charge ensuite aux partenaires (voir la direction 7) d'appuyer cette démarche...

POUR EN SAVOIR PLUS...

GREEN SAFE: Didja-Djaïli GARGA: association_greensafe@yahoo.fr

2) LA CONSERVATION DES ESPECES

Au Cameroun et au Congo

Selon la liste rouge de l'UICN, parmi les cinq espèces de tortues marines nidifiant le long de la côte Atlantique d'Afrique Centrale, certaines sont considérées comme vulnérables (tortue olivâtre, *Lepidochelys olivacea*), en danger (tortue couanne, *Caretta caretta*, et tortue verte, *Chelonia mydas*), ou en danger critique d'extinction (tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata*, et tortue luth, *Dermochelys coriacea*).

Les sites de nidification de ces espèces s'étendent du Cameroun à l'Angola et certains Parcs Nationaux comme Pongara et Mayumba au Gabon et le Parc National de Conkouati-Douli au Congo sont considérés comme parmi les plus importants pour des espèces telles que la tortue luth. Une étude récente menée uniquement sur les sites de nidification de la côte gabonaise a ainsi permis de recenser plus de 100.000 nids de tortues de cette espèce (Witt et al. 2009).

Parallèlement à cela, les pressions sont importantes et se font particulièrement ressentir durant la période de ponte s'étendant généralement de septembre à avril. Celles-ci peuvent aussi bien être d'origine naturelle (attaques de nids par des prédateurs, accumulation de bois morts à proximité des sites de pontes, érosion des plages, etc...) ou anthropique (pollution relative au développement urbain littoral, braconnage des nids pour la consommation des œufs ou braconnage sur les

tortues adultes, capture des tortues dans les filets de pêche artisanale et pressions de la pêche industrielle ne respectant pas les limites de pêche).

C'est fort de ce constat que plusieurs ONG telles que **RENATURA** au Congo et **KUDATUBE** au Cameroun se sont progressivement organisées afin de contribuer à la conservation de ces espèces.

L'ONG **KUDATUBE** (Tortues marines en langue locale) fut créée il y a dix ans, à l'issue d'un projet sur le Parc National de Campo Ma'an à l'époque mis en œuvre par le WWF. Historiquement, les activités de KUDATUBE se sont donc concentrées dans la zone côtière de Campo Ma'an (partie sud du littoral camerounais à proximité de la frontière de la Guinée Equatoriale).



L'activité principale des 15 membres de l'équipe de **KUDATUBE** consiste à mener un suivi de la nidification par des patrouilles nocturnes entre les mois de septembre et mars, correspondant

à la saison de ponte des tortues marines. Durant près de six mois, le suivi consiste à effectuer des observations, collecter des données biométriques (longueur, largeur, courbe de la carapace et largeur de la tête) et marquer un certain nombre de tortues marines qui seront ensuite relâchées en mer.

Au cours de cette période, des patrouilles nocturnes et matinales circulent le long des côtes entre 21 h et 5 h du matin pour chercher à identifier les femelles venant pondre sur les plages et faire le décompte des nids et traces de tortues marines.

Certaines tortues identifiées sur les plages lors des patrouilles ou capturées accidentellement par des pêcheurs sont également mesurées et marquées avant d'être relâchées.

En matière de transplantation, les oeufs se trouvant dans des nids susceptibles d'être braconnés ou détruits et situés à proximité directe de l'enclos situé à Ebodjé sont transplantés dans celui-ci. Tout au long de la saison 2009-2010, 70 nids ont ainsi été suivis et près de 2.300 jeunes tortues ont été libérées en mer.

Ces inventaires de tortues marines, associés aux inventaires botaniques et fauniques ont permis d'étoffer le dossier technique de création du parc marin d'Elombo. Ce dernier constitue une compensation environnementale associée au développement du port en eaux profondes de Kribi, actuellement en cours de construction.

Depuis 2008, progressivement et conformément à l'objectif initial d'extension des activités tout le long du littoral camerounais, **KUDATUBE** a démarré ses activités au sein de la réserve de Douala-Edea.

En partenariat avec d'autres ONG camerounaises actives dans la zone, et grâce à un financement de la part du GEF, l'ONG fournit ainsi un appui aux communautés locales vivant dans la partie nord de la réserve. L'objectif ici est de chercher des activités alternatives permettant de diminuer progressivement les pressions pesant sur les ressources naturelles de la zone, plus particulièrement la mangrove. Des petits élevages ont été développés et des activités écotouristiques devraient être progressivement mises en œuvre.

Des inventaires complémentaires, portant sur des espèces autres que les tortues marines ont débuté et seront complétées au cours des prochains mois dans la réserve. L'objectif sera alors de parvenir à caractériser au mieux la richesse faunique et floristique de la réserve afin de contribuer au processus de reclassement de la réserve en Parc National.

Née il y a maintenant plus de dix ans (juin 2001) l'ONG **RENATURA** intervient quant à elle plus au sud, au Congo. Dès le départ, l'ONG a su adopter une approche innovante, intégrant de nombreuses activités complémentaires les unes aux autres :



Chaque année, les équipes de suivi des pontes de **RENATURA** se déploient le long du littoral congolais afin d'y effectuer trois différents types de suivi:

- *Le recensement exhaustif des pontes* qui consiste à étudier les pontes sur des sites d'une longueur de 10 km.
- *Le recensement estimatif des pontes* à travers un suivi des pontes sur des sites de 8 à 16 km, comprenant des patrouilles matinales de comptage des nids.
- *Un comptage de traces exhaustif* avec un suivi et un comptage par des patrouilles nocturnes des nids de

tortues marines sur un site spécifique tout au long de la saison de ponte.

Au cours de la saison 2011-2012, ce sont une vingtaine de salariés de l'association issus des zones d'interventions du projet qui ont ainsi participé à ces patrouilles de suivi sur trois sites différents.

Par ailleurs, mené quasiment depuis le début des activités de RENATURA, le programme de libération des tortues lors de captures accidentelles rencontre un succès important et a depuis ses débuts été répliqué dans d'autres zones par d'autres ONG. Preuve du succès de ce programme, celui-ci aurait permis de libérer près de 1.500 tortues marines uniquement pour la seule saison 2011-2012.

En 2011, 4 éducateurs de l'association étaient affectés à des activités d'éducation environnementale ayant permis de toucher 11 000 élèves d'écoles publiques de Pointe Noire. Des activités écotouristiques ont débuté à Bellelo en 2010. Un bungalow d'environ 50 m² contenant deux chambres séparées y a été construit et permet d'accueillir des touristes. Le site présente également une série de panneaux pédagogiques sur les tortues et les touristes se rendant sur place ont possibilité, sous réserve d'une bonne condition physique, de participer à une patrouille de suivi ou de libération menée par des membres de l'association.

35% des revenus générés par la venue de touristes sont ensuite reversés dans une caisse communautaire créée spécifiquement à cet effet dans un village. Une quarantaine de touristes ont jusqu'ici visité les lieux depuis 2010.

La rigueur du monitoring mené par les patrouilles, la forte présence sur site et l'ancrage au niveau local constituent des points forts de l'approche de RENATURA et l'impact en matière de conservation des tortues et de changement de comportements vis-à-vis de cette espèce semble non négligeable : Selon les données dont dispose l'association, sur les deux sites stratégiques que sont Djeno et Bellelo, la présence de membres des équipes de suivi semble avoir permis de faire chuter le taux de braconnage de 100 à 5%.

Ces expériences soulignent l'importance de la direction 2 de la feuille de route, qui porte sur la sensibilisation du public à la conservation des AP et de leurs valeurs. C'est une étape indispensable pour construire la solidité de nos actions, et finalement en décupler les impacts.

Avec sa newsletter trimestrielle, Natur'info, RENATURA donne aussi un bon exemple des efforts de communication à conduire pour sensibiliser les différents lecteurs sur la situation de leur environnement, les projets réussis, mais aussi l'état de conservation d'une espèce emblématique et menacée,

comme la tortue, avec laquelle pourtant les hommes partagent le littoral depuis toujours. La mise en place de différentes sources de revenus pour les activités de conservation (direction 8) est également un gage pour l'avenir et l'indépendance des activités.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Groupe des spécialistes de l'UICN sur les tortues marines : www.iucn-ntsg.org

RENATURA : renatura.asso@gmail.com

www.renatura.org RENATURA édite chaque trimestre une newsletter directement téléchargeable depuis ce site internet.

KUDATUBE : Hyacinthe ANGONI : angonih@yahoo.fr

3) L'APPUI AUX ACTIVITES CONTRIBUANT A LA CONSERVATION DES PERIPHERIES D'AIRES PROTEGEES

Au Bénin

Les conflits homme-éléphants sont reconnus par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique (GSEAf) de la Commission de la Sauvegarde des Espèces de l'UICN comme une menace pour la survie de l'espèce. Pour y répondre et favoriser une cohabitation moins conflictuelle entre l'homme et l'éléphant, l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (**U-AVIGREF**), au Bénin, essaie de mettre en œuvre un modèle dont les résultats paraissent encourageants.

Les AVIGREF sont des organisations représentant les populations riveraines des parcs. 23 d'entre elles (localisées à la périphérie de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP) et regroupant près de 2 000 membres) sont fédérées au sein de l'U-AVIGREF qui constitue une structure faîtière reconnue depuis 2001. En s'étant fixé pour objectif de concilier les besoins de la population riveraine avec les exigences de la conservation, l'U-AVIGREF ambitionne de faire de cette AP un modèle de cogestion et le moteur du développement durable de la région.

Un des problèmes à régler est la dévastation des cultures par les pachydermes, qui rend très difficile la cohabitation avec les hommes. Face à cette situation, l'U-AVIGREF a démarré en 2010, en collaboration avec la direction du parc et sur financement du PPI, un projet visant à réduire les conflits homme-éléphant grâce à la production de piment. Etonnante au départ, l'idée n'en est pas moins ingénieuse, dans la mesure où ce condiment est susceptible d'agir comme un puissant répulsif tout en générant des revenus au profit des populations vivant au sein de la Zone d'Occupation Contrôlée (ZOC), partie du parc de 30 000 ha environ où les cultures sont autorisées.

Dans un premier temps, un voyage d'échange d'expériences au Ghana a permis de répertorier un certain nombre de techniques endogènes utilisées pour repousser les éléphants et de comparer leur efficacité. Il a ensuite été décidé de procéder à des modifications dans les systèmes culturels et d'introduire de manière relativement intensive la culture du piment au sein des parcelles paysannes. La seule mise en place de champs de piment ne constitue cependant pas une méthode suffisamment efficace pour repousser les pachydermes et il est nécessaire de l'associer à l'utilisation de techniques complémentaires. Afin d'optimiser l'effet répulsif, il est ainsi recommandé d'accrocher à une corde entourant les parcelles agricoles des morceaux de tissu imbibés d'un mélange de crottins d'éléphants, de poudre de piment et d'huile de vidange. L'odeur dégagée grâce à ce dispositif permet de repousser les éléphants pendant 3 mois environ, délai à l'issue duquel le dispositif est à renouveler.

Au total, 102 producteurs, soit 75% des 136 producteurs présents, appliquent actuellement ces techniques. Globalement, une baisse des intrusions d'éléphants dans les champs est observée depuis le démarrage des activités du projet et seuls 6 champs ont été détruits en 2011 contre 14 en 2010 et 22 en 2009. En outre, 35 productrices ont reçu une formation visant à leur faire acquérir les compétences nécessaires pour transformer le piment en poudre (les quantités utilisées pour la mise en place des dispositifs répulsifs étant largement inférieures aux productions récoltées) et ainsi promouvoir la chaîne de valeur ajoutée et générer davantage de revenus.

La principale difficulté rencontrée lors de la mise en œuvre du projet a concerné l'approvisionnement de certains producteurs en semences de qualité, avec un taux de germination quasi-nul des semences lors des premières commandes. Dès lors que les parcelles ont pu être cultivées à partir de semences de qualité et amendées au compost, les rendements à l'hectare ont atteint des niveaux avoisinant le double de la moyenne régionale (1,5 tonne/ha contre une moyenne de 800 kg/ha dans le reste de la région).

Cet exemple illustre bien à nouveau la direction 3 de la feuille de route : sur la base d'une identification claire et partagée d'un problème (ici un conflit homme/animal), des solutions adaptées (aux besoins et aux compétences locales), communes, développées à une échelle suffisante pour être efficaces, sont possibles. Très faiblement coûteuses donc rapidement durables, elles sont aussi pourvoyeuses de bénéfices directs pour les populations.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Groupe des Spécialistes des Eléphants d'Afrique (GSEAF) de l'UICN: www.african-elephant.org

U-AVIGREF : Yantibossi KIANSI: kyantibossi@yahoo.fr - www.avigref-pendjari.jimdo.com

Au Congo

L'ONG congolaise **VONA** intervient dans un contexte totalement différent de celle rencontrée en périphérie de la Pendjari. Située à l'ouest de la RDC, la Réserve de Sarambwe fait partie du paysage des Virunga et couvre une superficie d'environ 950ha. Elle jouxte directement le « Bwindi Impenetrable National Park » (BINP) en Ouganda⁵, bien classé en 1994 au patrimoine mondial de l'UNESCO dont la forêt constitue l'habitat d'environ la moitié de la population actuelle de gorilles de montagne, soit environ 350 individus.

Malgré cela, elle n'a pas bénéficié d'investissements suffisants et d'une gestion effective lui permettant de conserver durablement l'habitat et la faune face aux multiples pressions externes auxquelles celle-ci fait face (coupe de bois d'œuvre et de chauffage, braconnage, etc...).

VONA, créée en 1997 et employant 4 permanents, a donc, dès le début des années 2000, collaboré avec une association locale afin de mener des activités de lobbying visant à inciter l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature à affecter des gardes au sein de la réserve. Une vingtaine de gardes étaient ainsi présents au cours de l'année 2010.

Appuyé par Berggorilla & Regenwald Direkthilfe (BRD) et le PPI-FFEM, un projet a été mené par l'association à partir de 2010 avec pour objectif d'aider les services de conservation à atteindre les objectifs de conservation fixés. Les limites de la réserve n'ayant jamais été matérialisées, une des premières activités menées a consisté à délimiter effectivement l'AP.

Pour y parvenir, chaque propriétaire se trouvant à la lisière de la Réserve a été sensibilisé et lui a été proposé d'ouvrir, en échange d'une rémunération, un

⁵ Le « Bwindi Impenetrable National Park » s'étend sur plus de 32 000 ha. Il présente une biodiversité importante et contient en effet près de 310 espèces de papillons (et 88 de papillons de nuit), plus de 200 espèces d'arbres dont 10 endémiques. Avec plus de 347 espèces d'oiseaux de forêt répertoriés dans le parc, sur les 78 espèces d'oiseaux de forêt montagnarde de la région du rift albertin au moins 70 sont présentes dans la forêt, et 22 des 36 endémismes. De manière générale, Bwindi abrite de nombreuses espèces menacées au plan mondial, tels que le gorille de montagne, le chimpanzé, le cercopithèque de L'Hoest et l'éléphant d'Afrique; des oiseaux, comme l'eurylaime de Grauer, la bouscarle de Grauer, *Eremomela turneri*, le gobe-mouche de Chapin et *Cryptospiza shellei*; et des papillons, notamment le machaon géant d'Afrique et *Papilio leucotaenia*.

layon permettant de délimiter son champ de la Réserve. Ce travail de sensibilisation a été effectué pendant près d'un mois par un pisteur, le Chef de localité de Sarambwe, un représentant de VONA et le responsable des gardes de l'ICCN. Au cours du projet, 11 pistes, d'une longueur totale de 33 kilomètres ont également été tracées et régulièrement entretenues à l'intérieur de la réserve afin de faciliter les activités de surveillance des patrouilles.

Des activités de reboisement ont été menées par l'association. Quatre pépinières de *Caliandra*, *Leucaena*, *Cyprès*, *Maesopsis* et *Markhamia* ont ainsi été mises en place à Sarambwe et dans des villages alentours. L'ensemble des 110.000 pieds produits ont pu être plantés et en début d'année 2011, avec un taux de survie des plants proche de 80%.

Ces pépinières ont également servi de lieu de démonstration et de formation des techniciens appelés à développer de nouvelles pépinières dans la réserve. Avant les travaux de plantation et pendant la distribution des pieds produits, les populations bénéficiaires des reboisements ont également reçu des formations spécifiques en matière de mise en place des infrastructures agro forestières et de plantation en micro boisement et plusieurs écoles de la zone ont pu s'approvisionner en plantules.



Le retour progressif de gardes dans la réserve a permis l'arrestation de plusieurs braconniers et semble avoir fait diminuer les incursions de ces derniers. Des signes de présence

de gorilles ont pu être observés par les équipes de patrouille. Des pisteurs locaux ont été affectés à des activités de surveillance, mais sans pour autant pouvoir recevoir une rémunération régulière pour les activités menées.

VONA propose pour le futur des visites touristiques de la réserve, complémentaires des activités d'observation des gorilles pratiquées dans le BINP afin de générer des revenus pour les populations locales.

La direction 3 de la feuille de route est encore à l'honneur dans cette expérience (concertation dans et autour des AP, entre tous les acteurs, en particulier avec les autorités traditionnelles). Mais elle illustre aussi la direction 7 et l'intérêt de calibrer les projets d'appui à hauteur de la capacité des partenaires, pour les accompagner à leur rythme et selon leurs possibilités vers des résultats durables. En particulier dans un contexte très difficile de sortie de crise (conflit

armé) où le respect des attentes de chacun est essentiel au rétablissement de la confiance...

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.bwindiforestnationalpark.com - www.berggorilla.de

VONA : vonaong@yahoo.fr

EN CONCLUSION

Ces expériences nous apprennent de nombreuses choses en relation avec les directions 1 (gouvernance), 2 (sensibilisation), 3 (concertation locale), 7 (efficacité des projets) et 8 (pérennité des appuis) de la feuille de route pour les aires protégées d'Afrique.

Un des enseignements général à tirer est qu'il est possible d'identifier, de développer voire de pérenniser des solutions locales à des problèmes d'échelle parfois bien supérieure. Il suffit pour cela d'un peu de « technique » et de beaucoup de volonté de la part de tous les acteurs. Cela s'accompagne d'une prise de conscience commune des problèmes, de la nécessité d'une réelle concertation pour développer une réponse acceptable par tous, et d'une grande collaboration pour la mettre en œuvre. C'est cela la gouvernance locale des ressources naturelles, et chacune de ces ONG, pour un problème précis et clairement identifié, a su inventer une voie pour y parvenir.

Peut-être pas applicable partout, mais pour des AP de catégorie VI, c'est certainement un chemin à explorer.

Ensuite, il est intéressant de se pencher rapidement sur la question de l'appui aux acteurs locaux par le biais des petits financements pour la conservation. L'intérêt premier de ce type d'appui est qu'il permet de financer et de tester des approches à la fois expérimentales et flexibles, de mettre en œuvre sur le terrain des actions concrètes telles que celles présentées ci-avant qui ont valeur de test, et en cas de succès, d'exemple. Se pose alors à de nombreux bailleurs la question de l'efficacité de ce type de soutien et de l'impact *in fine* des activités en matière de conservation, du fait de leur échelle.

Le PAPACO lance un appel à manifestation d'intérêt :

Dans le cadre de l'appui aux ONG sélectionnées dans le cadre du Programme de Petites Initiatives (PPI.3), recherche d'un consultant-formateur, spécialisé dans les domaines de montage, gestion et suivi de projets de conservation, dans l'optique de l'organisation d'un atelier de formation à Yaoundé (CAMEROUN). Les TDRs sont consultables sur le site du PAPACO et les offres devront être transmises à Thomas BACHA (thomas.bacha@iucn.org) avant le 1^{er} juin 2012.

Rapidement présenté dans l'encadré de la page suivante, préparé par Simon Mériaux, coordonnateur, le projet TRANSCO développé par la Fondation

Internationale du Banc d'Arguin (FIBA–www.lafiba.org) nous donne quelques pistes pour faire avancer la réflexion sur le sujet. On comprend, à la lueur de ces expériences, que la somme de toutes est certainement un bon tremplin pour réussir le changement, et, pour modestes soient-ils, ces projets n'en demeurent pas moins indispensables en complément à d'autres actions d'échelle plus importante.

Plus d'info sur ces expériences :
thomas.bacha@iucn.org et arsene.sanon@iucn.org

PROJET TRANSCO – FIBA

En 2007 et 2008, la FIBA a dressé un état des lieux des ONG travaillant sur le littoral Ouest Africain. L'idée était alors de cerner les conditions d'émergence des ONG mais aussi les contextes institutionnels et légaux des pays ouest-africains encadrant leurs activités. Ce panorama des ONG de conservation du littoral a ainsi montré que, si celles-ci mettent en œuvre des activités de conservation souvent essentielles, remplaçant des services

de l'Etat n'ayant que peu de moyens humains et de ressource, ces acteurs présentent également souvent des lacunes importantes dans les différents domaines du cycle des projets et de la « vie associative » (fonctionnement institutionnel des structures, définition d'une stratégie de travail, recherche de financement, gestion comptable, animation, reporting, etc...)

En se basant sur ce travail, les membres de la FIBA ont alors réfléchi aux moyens d'appuyer structurellement quatre ONG au travers de partenariats ciblés pendant une première phase de trois ans.

La méthodologie est simple : 1) un diagnostic structurel détaillé réalisé pour chaque ONG partenaire a permis de connaître et de comprendre dans les

détails le fonctionnement de l'ONG, ses atouts, ses faiblesses etc. 2) sur la base de ce diagnostic, une stratégie de renforcement des capacités a été définie. Il s'agissait ici de discuter des besoins prioritaires de l'ONG, en termes de moyens de fonctionnement, de ressources humaines, de formation etc. 3) basée sur le diagnostic et sur la stratégie définis, une convention de partenariat a été signée. La FIBA a ainsi pu apporter des appuis techniques et financiers bien ciblés, en fonction des activités et des besoins réels des ONG bénéficiaires.



A titre d'exemple, en 2011, l'ONG cap-verdienne BIOSFERA a bénéficié d'appuis financiers pour son fonctionnement (participation aux loyers du bureau, abonnement internet etc.), de formations adaptées à ses besoins (formation en anglais, techniques d'alpinisme - suivi des oiseaux nichant sur les falaises, sur les reptiles à l'Université d'Algarve au Portugal et aux soins aux tortues marines avec l'ONG TAMAR au Brésil) et d'appuis pour participer à trois rencontres internationales (conservation des tortues, forum SPEA sur les oiseaux de Macaronésie et forum sur la gestion côtière au Cap-Vert). Grâce au projet, les membres de BIOSFERA ont aussi développé des collaborations avec les membres d'autres ONG partenaires du projet. Parmi les multiples enseignements du projet TRANSCO, un paraît ici essentiel à retenir à ce niveau: un accompagnement à moyen terme, avec des appuis ciblés et bien identifiés, définis en fonction des besoins réels des ONG semble essentiel pour parvenir à un véritable renforcement des capacités et à une plus grande efficacité et pérennité des actions développées.

Notes : voir les Analyses des acteurs et le document « Gestion du littoral ouest-africain : quel appui à la société civile ? » sur le lien [www.lafiba.org/index.php/fr/content/view/full/1509/\(offset\)/20](http://www.lafiba.org/index.php/fr/content/view/full/1509/(offset)/20) L'Océanum au Sénégal, Nature Mauritanie en RIM, le réseau EVA de AD en Guinée-Bissau et Biosfera I au Cap-Vert

La troisième phase du Programme de Petites Initiatives (PPI) du FFEM a débuté à l'automne 2011.

Au cours de cette nouvelle phase de deux ans, une quarantaine de nouveaux projets devraient être mis en œuvre et viendront compléter les 105 projets appuyés sur les deux premières phases du programme (2005-2010). Les thématiques éligibles sur la troisième phase restent la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Cinq pays sont visés prioritairement au cours de cette troisième phase : le Burkina-Faso, le Ghana et le Togo pour l'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et la République Démocratique du Congo pour l'Afrique Centrale. De 4 à 6 projets seront mis en œuvre dans chacun de ces 5 pays.

Les fiches-résumés à compléter puis transmettre au Comité Français de l'UICN (CF-UICN) et le règlement complet du concours sont téléchargeables directement sur le site du FFEM.

Un appui pourra être apporté à la formulation des dossiers complets de demande de subvention des projets situés dans les 5 pays prioritaires une fois les projets présélectionnés par le CF-UICN. Ce volet du programme sera mis en œuvre directement par l'UICN-PAPACO. D'autres activités de mise en réseau d'ONG travaillant dans la conservation en Afrique seront également régulièrement organisées.

Le prochain comité de sélection se tiendra fin octobre à Paris.

Plus d'informations sur le PPI,3 auprès de Thomas BACHA (thomas.bacha@iucn.org) et d'Arsène SANON (arsene.sanon@iucn.org), dans la lettre APAO N°47 (Novembre 2011) ainsi que sur le site du FFEM (www.ffem.fr) et du PAPACO (www.papaco.org).

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org	Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PACO/ESARO
leo.niskanen@iucn.org	Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – ESARO (CASD)
souleymane.konate@iucn.org	Coordination Programme Régional Aires Protégées – PACO
beatrice.chataigner@iucn.org	Chargée de programme Evaluation des Aires Protégées - Formations
bora.masumbuko@iucn.org	Chargée de programme Climat - Communication
youssof.diedhiou@iucn.org	Chargé de programme Patrimoine Mondial
iacina.kone@iucn.org	Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG
thomas.bacha@iucn.org	Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG
arsene.sanon@iucn.org	Chargé du Projet petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG

www.papaco.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN